

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2023-2024

7 NOVEMBRE 2023

PROJET DE DÉCRET<sup>1</sup>

PORTANT ASSENTIMENT AUX ACCORDS DE COOPÉRATION DU 2 FÉVRIER 2005  
ET DU 20 OCTOBRE 2023 RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DE POLITIQUES  
CONCERTÉES EN MATIÈRE D'ALPHABÉTISATION DES ADULTES, CONCLUS ENTRE  
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, LA RÉGION WALLONNE ET LA COMMISSION  
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENFANCE, DE LA SANTÉ, DE LA  
CULTURE, DES MÉDIAS ET DES DROITS DES FEMMES

PAR MME VALÉRIE DELPORTE

<sup>1</sup> Voir doc. 601 (2023-2024) n°1.

## TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de Mme la ministre Linard .....	3
2	Discussion générale et examen de l'article unique.....	4
3	Votes et confiance .....	15

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes a examiné, au cours de sa réunion du 07 novembre 2023, le projet de décret portant assentiment aux accords de coopération du 2 février 2005 et du 20 octobre 2023 relatifs au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclus entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (doc. 601 (2023-2024) n° 1).<sup>2</sup>

## 1 Exposé introductif de Mme la ministre Linard

Mme la ministre indique que renforcer l'alphabétisation des adultes dans les entités francophones est fondamental. Car c'est là le socle premier de l'émancipation, affirme-t-elle.

L'alphabétisation ouvre les portes de l'éducation et de l'emploi. Elle ouvre les portes de la lecture, de l'information, de la culture et de la participation citoyenne. Elle constitue surtout, simplement, dans notre société de l'écrit, un outil vital d'autonomie pour réaliser des tâches aussi essentielles qu'utiliser un compte en banque, aider ses enfants à l'école ou prendre soin de sa santé.

Le 2 février 2005, dans le prolongement de différents engagements internationaux reconnaissant l'alphabétisation au titre de droit fondamental de la personne humaine, la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française décidaient de conclure un accord de coopération afin d'améliorer la coordination de leurs politiques en la matière.

---

<sup>2</sup> Ont participé aux travaux de la commission :

- Mme Delporte (Présidente)
- M. Bangisa, M. Lomba, Mme Pécriaux (Présidente), Mme Roberty (en remplacement de Mme Laanan)
- M. Maroy, Mme Durenne, Mme Mathieux
- M. Segers (en remplacement de M. Lux)
- M. Dupont
- M. Desquesnes (en remplacement de Mme Goffinet), M. Dispa

Ont assisté aux travaux de la commission :

- Mme Linard, Vice-Présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes
- M. Sterckx, conseiller politique au cabinet de Mme la ministre Linard
- M. Petter, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Linard
- Mme Mallia, collaboratrice du groupe Les Engagés
- Mme Milito, collaboratrice du groupe PS
- M. Jammaers, collaborateur du groupe MR
- Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR
- Mme Gérard, collaboratrice du groupe Les Engagés

Cet accord institue une conférence interministérielle et un comité de pilotage. Il prescrit également la réalisation d'un état des lieux annuel permettant de suivre, de coordonner et, le cas échéant, d'améliorer la mise en œuvre des politiques en matière d'alphabétisation des adultes.

L'accord de coopération de 2005 n'a, jusqu'ici, pas été soumis à assentiment parlementaire et n'a pas fait l'objet d'une publication au Moniteur belge. Il n'en a pas moins été appliqué jusqu'à aujourd'hui, en particulier pour ce qui concerne les travaux du Comité de pilotage.

Mme la ministre déclare avoir pris la décision de réactiver la Conférence interministérielle, le 3 juin 2021, après plus de 13 ans d'inactivité. À cette occasion, les différentes Autorités signataires se sont entendues pour :

- Adopter un plan d'action 2021-2024 pour le développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes ;
- Faire publier l'accord de 2005 au Moniteur belge, afin d'accroître sa visibilité et sa légitimité ;
- Et, enfin, mettre à jour ledit accord qui, après 18 ans de mise en œuvre, nécessitait certaines adaptations techniques et terminologiques.

La principale modification apportée concerne la récolte et le traitement des données provenant des secteurs publics et associatifs, qui se trouvent améliorés et systématisés. Les Autorités signataires ont, en effet, estimé qu'une connaissance plus fine du paysage de l'alphabétisation en Belgique francophone et du niveau de compétence des populations adultes était indispensable pour améliorer la prise en compte des personnes analphabètes, développer des politiques transversales et coordonnées de prévention de l'illettrisme et évaluer l'adéquation de l'offre de formations et de services d'accompagnement au regard des besoins identifiés.

Les Autorités signataires ont choisi de recourir à un Avenant plutôt qu'à un nouvel Accord, afin que le travail réalisé depuis 2005 soit visibilisé. Il ne se concevrait pas, cependant, que seules les dispositions modificatives se voient conférer une base légale. C'est la raison pour laquelle, tant l'accord original que son avenant, sont présentés au Parlement pour assentiment conclut Mme la ministre.

## **2 Discussion générale et examen de l'article unique**

**M. Lomba (PS)** commence tout d'abord par exprimer son soutien sans réserve à ce texte visant le développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes.

Il considère, en effet, ce décret comme une avancée indéniable, car celui-ci va permettre une connaissance plus fine en ce qui concerne l'alphabétisation en Belgique francophone et du niveau de compétence des populations adultes qui étaient absolument indispensables pour améliorer les politiques en la matière.

Ce même intervenant souligne aussi qu'une fois entré en vigueur, ce dispositif permettra aux secteurs associatifs et parapublics de participer plus activement au processus de récolte et de traitement des données. Le commissaire socialiste est également rassuré en ce qui concerne le traitement de ces données, puisque *« l'on parle de personnes physiques et que le traitement et l'étude de ces données seront proportionnés à l'objectif d'évaluation des politiques publiques, et la plupart des données seront anonymes »*.

De plus, ces données seront supprimées tous les neuf ans, ce qui correspond selon à un ordre de grandeur correct afin de permettre l'étude d'impacts des politiques publiques dans un laps de temps raisonnable pour les chercheurs et analystes, indique encore le député.

Ce décret vise donc ainsi l'amélioration des politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes. Car cette problématique reste une question cruciale pour le bien-être de la population et le progrès de notre société. Ce texte représente donc une étape essentielle dans la promotion de l'éducation et de l'inclusion souligne le parlementaire qui rappelle aussi que l'alphabétisation des adultes est bien plus qu'une simple compétence en matière de lecture et d'écriture : *« c'est un fondement sur lequel repose la dignité, la citoyenneté active et la participation à la vie culturelle et économique »*.

Pour lui, ce décret ne constitue pas seulement une mesure bienveillante, mais représente aussi un investissement judicieux dans l'avenir de notre population. Il démontre notre engagement envers l'inclusion, l'éducation, et l'égalité des chances pour tous les citoyens. En tant que parlementaire, le commissaire estime, en effet, avoir la responsabilité de faire avancer les politiques qui améliorent la vie des citoyens. Raison pour laquelle, son groupe politique votera favorablement ce décret. Le socialiste espère que les autres groupes politiques soutiendront également ce dispositif et ce *« pour le bien de notre société et de notre avenir commun »* conclut-il.

Évoquant ensuite la récolte des données et plus spécialement le processus de systématisation qui sera mis en place en vue d'améliorer le système, M. Lomba s'interroge toutefois sur la manière dont cela va se dérouler dans les faits en terme budgétaire. Il aimerait donc savoir si tout le secteur associatif et parapublic devra utiliser un logiciel commun développé par l'administration. Et si oui, quels seront les moyens budgétaires et humains dédiés à cette mise en place ? Outre l'aspect budgétaire, il voudrait également s'assurer que l'aspect administratif ne sera pas alourdi pour le secteur ?

**M. Dispa (Les Engagés)** remercie également la ministre pour sa présentation de ce texte sur l’alphabétisation. Partageant ce qui a été dit sur l’importance de l’alphabétisation, le parlementaire explique que la lecture, l’écriture ainsi que calculer sont des apprentissages clés pour appréhender le monde et agir socialement, économiquement, culturellement, politiquement sur notre société. Pour lui, l’alphabétisation permet à chacun et chacune d’accroître ses compétences, c’est un des fondements de notre société et un axe central du développement humain.

Les apprenants qui entament ce parcours le font pour gagner en autonomie, mais également pour connaître leurs droits, accompagner la scolarité de leurs enfants, pour prendre les transports en commun ou encore compléter des documents administratifs.

À l’inverse, les difficultés que rencontrent les personnes analphabètes sont quotidiennes, sources de frustration parfois de honte. Ce sont des difficultés qui renforcent souvent leur dépendance vis-à-vis d’un tiers : partenaire, enfant, voisins, assistant social. Cela concerne également l’insertion des adultes allochtones dans la société et leur intégration sur le marché de l’emploi. C’est aussi pour toutes ces raisons que le député annonce que son groupe politique soutiendra favorablement ce décret portant assentiment aux accords de coopération de 2005 et 2023. Abordant la trajectoire et l’historique de ce texte, le parlementaire salue la rapidité et la diligence de la ministre dans la gestion de ce décret qui a été adressé aux parlementaires le 23 octobre dernier alors que la dernière signature ministérielle a été apposée seulement le 20 octobre.

Pour lui, cette date du 20 octobre serait toutefois fictive puisque le nom de Mme Glatiny y figure encore alors que cette dernière n’est plus ministre à cette même date. Il eût été plus judicieux, selon lui, d’indiquer la date réelle de l’approbation par le Gouvernement de la dernière version. D’autant plus, précise-t-il que les avis du Conseil d’État ainsi que de l’Autorité de protection des données datent respectivement de juillet et septembre 2022. Il reconnaît toutefois la pertinence des explications apportées par la ministre pour éclairer ce retard intervenu dans la mise en œuvre du dispositif.

Revenant ensuite sur le fond du dossier, il interroge la ministre sur une série de points dont le premier porte sur l’état des lieux qui devait être dressé annuellement en matière de politiques croisées pour l’analphabétisme. Il voudrait en savoir davantage sur cet état des lieux en termes notamment de renseignements et d’informations utiles en la matière. Il aimerait également pouvoir obtenir un exemplaire du dernier état des lieux annuel qui a été réalisé.

Son second point porte sur l’obtention du permis de conduire théorique pour les personnes qui suivent les cours de français, car l’obtention de celui-ci constitue

un frein conséquent à la mise à l'emploi pour les personnes non francophones. Qu'en est-il de cette attention sur les personnes en apprentissage français langue étrangère (FLE) et pour l'apprentissage du permis théorique, des formations spécifiques sont-elles envisagées sur le terrain ?

Revenant sur la question de l'alphabétisation en prison, le parlementaire demande des précisions sur l'évolution du projet Réinsert repris dans la DPC.

S'agissant de l'état des lieux qui sera effectué désormais tous les 3 ans pour alléger la charge administrative, M. Dispa se dit préoccupé par la charge administrative supplémentaire et obligatoire pour les acteurs associatifs. Il demande à la ministre si des contacts utiles ont été pris dans ce sens pour vérifier si la charge administrative est supportable pour le secteur.

En ce qui concerne les données personnelles récoltées telles que le sexe, la date de naissance, le niveau de qualification, les formations suivies, la fonction exercée, la durée hebdomadaire de l'emploi, les sources de financement de l'emploi, le même intervenant s'interroge sur le caractère intrusif de cette masse d'informations dans le chef des volontaires ou des stagiaires, notamment. C'est pour cette raison qu'il demande des précisions complémentaires quant à l'application du principe de proportionnalité et de minimisation des données récoltées.

Pour terminer, M. Dispa épingle l'utilisation totalement inappropriée dans l'exposé des motifs et dans le 3<sup>e</sup> considérant de l'accord de 2023 du terme acceptation à la place du mot acception.

Pour **Mme Mathieux (MR)**, les problématiques liées aux enjeux de la lutte contre l'analphabétisme sont aussi nombreuses et transversales que cruciales. La députée libérale rappelle qu'en Belgique, un adulte sur dix éprouve des difficultés à lire et à écrire.

Une estimation qui, selon elle, est probablement sous-estimée. En effet, les personnes – encore trop nombreuses – ayant des difficultés importantes par rapport aux savoirs de base, cherchent sans doute à le cacher – ce qui rend l'estimation réelle difficile. La Flandre par exemple parle elle d'un taux de 14 % de personnes âgées entre 16 et 65 ans ayant des difficultés à comprendre un texte suivi. En outre, le constat de l'analphabétisme en milieu carcéral est lui aussi consternant avec plus d'1/3 des détenus qui seraient analphabètes. Malheureusement il semble que l'offre de cours d'alphabétisation soit nettement inférieure à la demande et aux besoins, une donnée qu'il sera nécessaire d'évaluer plus précisément, comme le prévoit le présent texte, insiste la députée.

La lutte contre l'analphabétisme est bien évidemment corrélée à des problématiques plus vastes comme la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales qui doivent rester au centre de nos préoccupations. Et c'est un axe sur lequel la

Fédération peut et doit jouer un rôle central en tant qu'espace politique de coordination des politiques d'alphabétisation, en coopération avec les régions wallonne et bruxelloise. C'est pourquoi le groupe MR accueille ce texte très favorablement annonce la commissaire. Notamment en ce qu'il permettra, grâce au travail du Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes évoqué dans le présent texte, de mieux connaître et évaluer le phénomène de l'analphabétisme au travers d'un état des lieux au plus proche des réalités de terrain.

Les chiffres estimés interpellent quand « *on sait que nous vivons dans un pays où l'enseignement est obligatoire, avec un accès gratuit à l'école* ». Il est temps d'améliorer l'offre de formation permanente comme d'enseignement de promotion sociale et technique. Mais aussi de revaloriser les acteurs de ces secteurs et leurs enseignements et de les prioriser dans les répartitions de soutiens financiers. Il est temps aussi de se dire que toutes les politiques de lutte contre les inégalités devraient prendre activement en compte ces chiffres d'illettrisme, qui est un 1er facteur de discrimination et de chemin vers le chômage et la pauvreté ; « et ce quelle que soit la cause de cet illettrisme ».

L'objectif, poursuit-elle, doit être que toutes les personnes analphabètes puissent avoir accès tant aux outils qu'aux formations nécessaires à leur utilisation, mais aussi que les personnes plus à risque d'analphabétisme soient mieux entourées dans tous les secteurs et dans les accès aux services publics (ONE, hôpitaux et services médicaux, administration ...). Une meilleure détection de l'analphabétisme est également primordiale de même qu'une meilleure visibilité de l'offre de formation existante, souligne encore la même intervenante.

Depuis de nombreuses années, le secteur demande une meilleure prise en compte des personnes illettrées et un vrai droit à l'alphabétisation. Il est temps de les entendre et de connaître le nombre et le profil des personnes analphabètes ; de renforcer et adapter l'offre de formation en alphabétisation aux besoins du public et de coordonner les politiques publiques, indique Mme Mathieux.

En vue de compléter son information en la matière, Mme Mathieux demande à Mme la ministre si son cabinet dispose déjà de données plus précises, relatives à l'évolution des personnes souffrant d'illettrisme dans notre région autres que l'estimation des 10% évoqués. Elle voudrait également savoir quand sont attendus les 1ers résultats.

Pour conclure, la commissaire affirme que le Groupe MR ne peut, au vu des éléments évoqués, qu'accueillir positivement la mise en place de la récolte de données obligatoire prévue par l'accord de coopération, ainsi que toutes les autres mesures, et l'accord de coopération en lui-même et sa mise en application effective sur une base légale après cet assentiment.

**M. Dupont (PTB)** rappelle également que 10% de la population de la Fédération Wallonie-Bruxelles rencontrent des difficultés, importantes, pour lire et écrire. Citant l'association Lire et écrire, le parlementaire précise que « l'analphabétisme n'est pas un problème individuel, mais aurait pour cause et conséquence l'exclusion sociale, culturelle, politique et économique sévissant dans notre société », car s'interroge le commissaire, « comment aider ses enfants dans leur parcours scolaire, trouver du travail, avoir des loisirs ou tout simplement être autonome au quotidien quand on est analphabète » ? Pour son groupe politique, il est tout à fait essentiel que les pouvoirs publics développent des politiques en la matière. Le texte de coopération soumis à l'assentiment du parlement va donc selon lui dans le bon sens, raison pour laquelle son groupe politique le soutiendra.

Toutefois, le même commissaire ne peut s'empêcher de s'interroger sur la volonté réelle qui a poussé le gouvernement à accentuer ses efforts dans la mesure où la situation concerne un adulte sur dix et améliorer la coordination entre les différents niveaux de pouvoir ne suffira pas à endiguer le problème. Les moyens financiers dédiés à lutte contre l'analphabétisme doivent également être renforcés. Aussi aimerait-il, dès lors, savoir : quels budgets supplémentaires ont été consacrés à cet effet par le Gouvernement depuis le début de la législature ? Et à quoi ont-ils servi ? Toujours dans la même logique, il souhaiterait également obtenir plus de précisions sur les conclusions issues du récent conclave budgétaire en la matière ainsi que sur les moyens qui seront attribués pour 2024 ? Un recul par rapport aux 10 % a-t-il constaté ?

Par ailleurs, tient-il encore à souligner, un taux d'analphabétisme aussi élevé traduit avant tout, un échec du système éducatif. Des mesures différentes et plus adéquates s'imposent comme par exemple la possibilité d'offrir une gratuité scolaire effective comme le demande l'association Lire et écrire qui a cosigné, avec une vingtaine d'associations, organisations syndicales, et fédération des CPAS, une lettre adressée au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lui recommander de poursuivre la mise en œuvre de sa politique de gratuité scolaire. Le coût des études primaires, secondaires et supérieures reste un frein pour de nombreuses familles et leurs enfants. Le PTB plaide, tout comme les signataires de cette lettre, pour l'extension de la gratuité des fournitures scolaires, l'augmentation des moyens dévolus aux allocations d'études, le plafonnement des coûts des excursions et voyages scolaires, et pour davantage de soutien face au coût du matériel informatique conclut le commissaire.

**Mme Delporte (ECOLO)** indique également à l'instar des intervenants précédents qu'une personne sur dix ne sait ni lire ni écrire à l'âge adulte. Un chiffre bien connu et pourtant « si peu compris ou pas encore assez intégré dans nos politiques ou pratiques administratives ».

Un élève sur quatre quitte l'école sans pouvoir se servir de la lecture et sera « analphabète fonctionnel » durant toute sa vie. Ces jeunes, devenus adultes, savent lire, mais sont incapables de comprendre une notice de médicaments, de prendre le train parce qu'ils ne comprennent pas les horaires ou encore s'endettent, car ils ne pratiquent pas suffisamment la lecture pour bien comprendre une facture ou encore les clauses d'un contrat.

Pour la parlementaire écologiste, l'invisibilité de toutes ces personnes au sein de la société « *dure depuis bien trop longtemps* ». Le droit à l'alphabétisation est un enjeu à la fois démocratique, en rendant possible la participation citoyenne, un enjeu culturel via l'émancipation des personnes et des groupes sociaux, et un enjeu social et économique, car il permet l'insertion socioprofessionnelle ou le maintien à l'emploi.

Pour elle, cette question « serait bien au-delà de la simple acquisition de compétences linguistiques, car le droit à une alphabétisation de qualité pour tous participe à la lutte pour la réduction des inégalités. C'est une problématique transversale qui doit être prise en considération comme le recommande dans son Memorandum, l'association Lire et écrire qui « demande de considérer le droit à l'alphabétisation pour tous comme une priorité transversale dans la nouvelle Déclaration de politique » (en Wallonie, mais cela vaut pour les différents niveaux de pouvoirs).

L'idée de concertation entre les différents niveaux de pouvoir en matière d'analphabétisme chez les adultes n'est pas neuve puisque l'accord de coopération de 2005 en est la preuve rappelle Mme Delporte qui note par ailleurs que ce dispositif permet précisément de lutter contre les discriminations que subissent quotidiennement les personnes qui ne maîtrisent pas la langue écrite. Aussi et afin de ne « plus laisser plus personne sur le carreau » et pour permettre aux personnes concernées par cette problématique d'accéder à leurs droits, la coordination entre les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelle « avait besoin d'un bon lifting qui a été réalisé par l'avenant conclu le 20 octobre 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le toilettage du texte, sa mise à jour et les adaptations terminologiques sont complétés par une série d'ajouts concernant le processus de récolte des données et leur traitement. Tout en répondant à l'avis de l'autorité de protection des données, ces ajouts permettront d'avoir une connaissance plus fine du paysage de l'alphabétisation et des besoins pour améliorer les politiques et coordonnées de prévention de l'illettrisme. Ils serviront aussi à l'évaluation de l'adéquation de l'offre de formation et des services d'accompagnement au regard des besoins identifiés affirme encore Mme Delporte. Le groupe ECOLO soutiendra ce décret qui confère

une plus grande stabilité aux deux accords de coopération ajoute la même intervenante. Avant de clore son intervention, Mme Delporte aimerait obtenir de plus amples précisions sur la manière dont ce sont déroulées les relations avec l'association « Lire et Écrire » dans le cadre de ce changement d'accord de coopération et plus largement dans le cadre du Comité de pilotage ? La Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle encore procéder à la désignation de ses membres ?

**Mme la ministre** remercie les commissaires pour leurs interventions et pour le soutien à ce texte. L'alphabétisation joue, en effet, un rôle fondamental en termes de dignité humaine et d'inclusion dans une société démocratique, mais aussi en termes d'émancipation à titre individuel. Pour Mme la ministre, le texte à l'examen permettra de continuer à soutenir l'action du Gouvernement en FWB et de poursuivre la réalisation de cet objectif commun.

Aux questions relatives aux moyens financiers dédiés à ce projet de décret, Mme la ministre explique que sur le plan budgétaire, le texte n'appelle, en soi, pas, un impact budgétaire spécifique. Toutefois nuance-t-elle, pour mener à bien les missions de ce dispositif, il faut à minima des ressources humaines suffisantes pour mettre en œuvre les nouvelles modalités de collecte. Elle confirme qu'en amont, même, de ce texte, le Comité de pilotage a été renforcé.

À la question de M. Dispa sur le Comité de pilotage, elle répond que celui-ci était effectivement mis à mal dans ses missions par faute de ressources humaines suffisantes, ce qui explique que le dernier état des lieux mis en ligne datait de 2016. Elle détaille ensuite plus amplement ses éléments de réponse en précisant notamment que la décision de reprendre « les choses » en main sur ces questions dès son entrée en fonction comme ministre de la Culture et surtout après avoir pris connaissance de la situation. Le but étant surtout de travailler sur la manière de mieux coordonner les différentes actions. C'est donc aussi pour cela que la ministre a réinstauré la mise en œuvre effective de la Conférence interministérielle pour redonner un espace de concertation entre les différentes entités belges sur les questions d'alphabétisation.

Afin d'illustrer l'importance de cette problématique à ses yeux, la ministre évoque notamment un exemple concret qui s'est déroulé au Théâtre Monty en septembre dernier. Cette action menée conjointement par le Tof Théâtre et l'Association Lire et écrire avec des personnes en situation d'analphabétisme et d'apprentissage du français mettaient justement sur la table le besoin essentiel de pouvoir aller plus loin dans notre société, à tous les étages de la Belgique, sur la façon de rencontrer les besoins des personnes dites analphabètes. Impactant la vie de tous les jours, cette situation dépasse de loin le cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a toutefois la responsabilité de porter le travail des associations qui permettent de lutter contre l'analphabétisme.

Ce texte représente, pour la FWB, une façon concrète d'assumer sa part dans ce dossier. Car le fait d'avoir repris le travail du Comité de pilotage depuis un certain temps et d'avoir aussi renforcé d'un ETP (crédits supplémentaires pour le temps de travail supplémentaire) le service en termes de ressources humaines permet d'alléger simultanément la tâche administrative de ceux qui étaient déjà présents, mais aussi de s'interroger sur la manière de rendre le travail plus efficace. Car, précise-t-elle, toujours en guise de réponses globales : si la récolte des données n'avait pas été suffisamment efficace et optimale précédemment, c'est parce que celle-ci était réalisée sur base volontaire, mais aussi par manque de ressources humaines. L'adoption du texte à l'examen permettra de réaliser le bon équilibre entre le besoin de récolter des données (une proportion d'analphabétisme dans notre société estimée à 10%) et permettant d'apporter de meilleures réponses pour la suite, comme cela a été fait par exemple en matière du droit des femmes ou dans d'autres matières.

Aux questions de Mme Delporte portant sur le processus relatif à la récolte des données et sur Lire et écrire, elle explique que la méthode qui sera utilisée dans le nouveau cadre, via notamment un questionnaire en ligne qui est actuellement en cours d'élaboration, permettra de récolter les données sans « épuiser » les ressources existantes. C'est pour cela qu'en concertation avec le Comité de pilotage au sein duquel siègent notamment les représentants de Lire et écrire, il a été décidé que l'état des lieux ne soit effectué annuellement, mais tous les 3 ans. Complétant sa réponse à la question de Mme Delporte sur Lire et écrire, elle met plus spécialement en lumière le rôle qu'exerce le Comité de pilotage dans ce dossier, car cet organe central relie toutes les administrations et parties prenantes du secteur. De tous les opérateurs travaillant dans le secteur de l'Éducation permanente, précise par ailleurs Mme la ministre, c'est l'association Lire et Écrire, c'est précisément, cette association qui est la plus dotée en termes de subventionnement.

À la question de M. Dupond relative aux subventions de Lire et écrire, elle répond que le dossier de demande de renouvellement de cette association est actuellement à l'examen au sein du Conseil supérieur de l'Éducation permanente. Elle attendra la remise des avis pour étudier la demande de soutien supplémentaire de cet opérateur qui joue un rôle fondamental sur le terrain. La reprise de la Conférence interministérielle a également permis de remettre de l'huile dans les rouages en vue de mieux soutenir le secteur, toujours avec l'objectif de lutter contre l'analphabétisme.

S'agissant de la question de M. Dispa portant sur l'usage inapproprié du terme « acceptation », elle répond que la coquille sera corrigée. Quant au temps que prend la conclusion d'un accord de coopération, elle reconnaît une certaine lenteur mais estime que c'est le lot de ce genre de texte qui nécessite de l'aval de plusieurs entités et que l'essentiel est de s'accorder aujourd'hui sur un texte qui va plus loin dans le soutien au secteur.

Toujours à la question de M. Dispa relative au permis de conduire pour les apprenants qui suivent des cours de français, Mme la ministre indique ne pas disposer des éléments de réponse, car cette question appelle des investigations plus approfondies.

À la question sur l'alphabétisation en prison, elle répond que c'est un sujet qui lui tient à cœur et que le récent protocole culture-justice a permis de renforcer, de manière générale, l'action culturelle en prison, en ce compris dans son aspect alphabétisation. Elle tient également à souligner que le soutien va se poursuivre pour permettre une meilleure socialisation des personnes incarcérées.

À la question relative à la proportionnalité, elle répond que le traitement des données prévu par l'Accord est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt général, en l'occurrence le suivi et l'évaluation des politiques publiques contribuant à la lutte contre l'analphabétisme chez les adultes. Le traitement est en outre proportionné à cet objectif puisque seules les données nécessaires, dont la plupart sont anonymes, sont récoltées. Elle rappelle que la suppression des données récoltées a lieu tous les neuf ans. L'Autorité de protection des données estime d'ailleurs que rien n'indique que le projet pourrait occasionner des risques élevés pour les droits et libertés des personnes concernées.

Relativement à la question des 10 % de personnes qui seraient analphabètes en FWB, la ministre confirme que ce pourcentage est celui utilisé par le secteur lui-même. C'est précisément pour clarifier davantage la situation que ce texte a été élaboré en vue d'objectiver la réalité sur le terrain. Elle insiste aussi pour rappeler combien il est important de prendre en compte la question de la fracture numérique dans une société qui passe par l'écrit.

Si **M. Lomba** indique se réjouir de l'unanimité de la commission autour de ce texte, il revient toutefois sur sa question relative à la mise en place d'un logiciel dans le cadre de la récolte des données à laquelle, Mme la ministre n'a pas apporté de réponse. Il prend acte des améliorations annoncées et déclare demeurer très attentif à l'évolution du dossier ainsi qu'à l'évaluation du processus sur lequel, il ne manquera de revenir en temps utile dans quelques mois.

**Mme la ministre** lui répond qu'actuellement la mise en place d'un tel logiciel n'est pas à l'ordre du jour. Le processus de récolte des données se trouvant encore dans sa phase d'élaboration, le système utilisé est beaucoup plus simple pour le moment, à savoir un questionnaire en ligne.

**M. Lomba** prend acte de la réponse de la ministre, mais réitère sa demande de mettre en place un outil plus adapté et plus professionnel sur la durée qu'un simple fichier « EXCEL ». Il plaide toutefois pour un

**M. Dispa**, remercie la ministre pour toutes les explications fournies. Il estime toutefois que le constat qui a été dressé par la ministre est « accablant » pour le secteur en terme pilotage administratif qui a pu en être fait. Prenant acte de ce qu'aucun état des lieux n'a été effectué depuis 2016, le parlementaire trouve cette situation particulièrement inquiétante quand il s'agit d'une politique aussi essentielle, voire vitale pour les bénéficiaires potentiels que sont les personnes dites analphabètes.

Un tel constat appelle une réflexion approfondie sur l'effectivité des textes approuvés par le Parlement. Car poursuit-il « signer un accord en 2005, c'est bien, mais encore faut-il que dans les faits et dans la réalité, sa mise en œuvre puisse être effective sur la durée, ce qui manifestement n'a pas été le cas regrette le député. Il espère toutefois que ce « coup de boost » et la signature de ce nouvel avenant puissent permettre d'améliorer la situation, car la lutte contre l'analphabétisme chez les adultes est une priorité, indispensable.

Il affirme aussi être inquiet quant à la charge administrative qui continuera à peser sur les acteurs associatifs, car eux aussi tout comme le Comité de pilotage manquent cruellement de « ressources humaines » pour réaliser le travail qui est le leur. La charge qui s'ajoutera à leurs tâches habituelles sera d'autant plus difficile à intégrer. Revenant sur la validation du dispositif par l'association Lire et écrire (via sa présence au comité de pilotage), le député rappelle qu'étant l'acteur le plus subventionné celle-ci dispose aussi d'une grande capacité et de plus de ressources pour faire face à la surcharge administrative, ce n'est malheureusement pas le cas des autres associations qui dépendent de la FWB (EP) ou même d'autres opérateurs qui notamment actifs dans le cadre de compétences régionales.

S'agissant de chiffres et plus spécialement des 10%, le parlementaire estime que les données qui seront récoltées ne permettront pas à elles seules d'affiner davantage ce pourcentage d'analphabétisme, car la récolte apportera des informations sur les stagiaires et les apprenants qui suivent les cours de français, mais ne donneront pas d'indication sur la proportion par rapport à l'ensemble de la population.

Pour lui, d'autres moyens et techniques d'investigation devraient être envisagés pour mesurer l'ampleur réelle de cette problématique afin de pouvoir déterminer les moyens nécessaires pour lutter efficacement contre l'analphabétisme.

**Mme la ministre** explique que le texte à l'examen encadre la collecte des données personnelles auprès des opérateurs d'alphabétisation. Mais, complémentairement à ces données personnelles, rien n'empêche de collecter d'autres données auprès d'autres organismes et administrations. De même, des études statistiques doivent également être poursuivies. Le texte à l'examen apporte simplement une possibilité supplémentaire de récolte. Elle rejoint M. Dispa quant à la nécessité d'avoir une photographie qui est le plus à jour possible.

**Mme Mathieux** remercie aussi la ministre pour tout le travail entamé et qui apporte une plus significative. Pour elle, l'idée de l'échelonnement et de l'analyse sur 3 années est intéressante, car celle-ci va permettre d'établir des structures pour remédier à «cet énorme manque » vu le taux élevé d'illettrisme et son évolution dans le sens de la hausse.

**M. Dupont** remercie également la ministre pour les réponses apportées et indique ne pas avoir de réponses à ses questions portant respectivement sur un budget supplémentaire dédié à ce décret suite notamment au Conclave ni à celle portant sur le recul des 10% depuis 30 ans.

**Mme Delporte** estime quant à elle que si « l'état des lieux a effectivement pris du retard faute de moyens » l'Accord de 2005 a toutefois mis en place une coordination sur le terrain et pris que le service aux citoyens soit rendu. Pour elle, la situation a évolué positivement et les budgets ont été augmentés. Grâce au texte à l'examen, le travail sera amélioré que des montants supplémentaires ont été apportés et pérennisés afin de permettre durablement une amélioration pour les bénéficiaires et pour le secteur.

### **3 Votes et confiance**

L'article unique et l'ensemble du projet de décret portant assentiment aux accords de coopération du 2 février 2005 et du 20 octobre 2023 relatifs au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclus entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale sont adoptés à l'unanimité des 12 membres présents.

Confiance est accordée à la présidente et à la rapporteuse pour la rédaction du présent rapport.

La rapporteuse,

Mme Valérie Delporte

La présidente,

Mme Sophie Péciaux